



# Société des Régates de Vannes

Fondée en 1843

allée des Frères Cadoret      île de Conleau

Association déclarée d'utilité publique (11.02.1886)

56000 VANNES

Mob 06 62 66 86 63

Fax 02.97.62.75.35

Email [srv.vannes@gmail.com](mailto:srv.vannes@gmail.com)

Site <http://srv.srvannes.fr>

**Club FFV 56009**

**Club FFH 2388**



04 mai 2019 Vannes



## Avis de Course Golfe Morbihan Tour

**1) Organisation:** Cette régata est organisée le 04 mai 2019 au départ de Vannes, par la **Société des Régates de Vannes**, sous l'égide de la Fédération Française de Voile,

**2) Règles applicables:**

Les règles de course à la voile (RCV) 2017-2020,  
Les règles des classes admises à concourir, sauf si l'une d'entre elles est modifiée par le présent avis de course ou par les instructions de course,  
Le présent avis de course,  
Les instructions de course.

**3) Publicité:**

La régata est classée en catégorie B, annexe G, des RCV.

**4) Classes admises à concourir:** Planches à voile, Dériveurs monocoques, Guépards et Traditionnels, Multicoques dériveurs, Flying boat, Multi 2000 et Osiris.

**5) Coureurs admis à participer:**

Coureurs français licenciés à la F.F.V

Coureurs étrangers en règle avec les règlements de leur autorité nationale.

**6) Inscriptions:**

Tout équipage désirant participer à la GMT doit impérativement adresser le bulletin d'inscription joint à:

**Luc HOUDET 59 rte du Poulindu 56610 ARRADON** accompagné d'un titre de paiement établi à l'ordre de la S.R.Vannes et correspondant au montant des frais de constitution de dossier.

NB : Les droits d'inscription seront encaissés à compter du 10 avril.

Les concurrents étrangers doivent apporter la preuve qu'ils sont en règle avec leur autorité nationale et présenter leur licence et une attestation d'assurance en responsabilité civile.

Chaque concurrent devra signer au moment de son inscription définitive un formulaire contenant les termes suivants: "*J'accepte de me soumettre aux règles de course à la voile et à toutes les autres règles qui régissent cette épreuve*".

Les IC seront consultables sur le site de la SRV à compter du 07 avril et seront envoyées sur le mail fourni à l'inscription.



## Société des Régates de Vannes

### **7) Montant des frais de constitution de dossier:**

Le montant des frais de constitution de dossier est fixé à :

Classe Osiris, Multi 2000	par Bateau (3 équipiers mini) :	70€.
Dériveurs Monocoques et Multicoques	par Bateau (2 équipiers mini) :	50€
Dériveurs solitaires et planches	par support :	30€

Remise de 10€ pour toute inscription reçue avant le 07 avril

**Aucune inscription ne sera acceptée après le 30 avril**

### **8) Heure de mise à disposition:**

Les voiliers devront être présents entre Boedic et Roguédas au plus tard le 04 mai à 9h.

L'heure du 1er signal d'avertissement de la course est fixée le 04 mai à 9h00 entre Roguédas et Boedic

### **9) Programme Sportif:**

Vendredi 03 mai :	20h00	Briefing éventuel
Samedi 04 mai :	09h00	Début de la procédure de départ
Samedi 04 mai :	21h00	Remise des prix et Tirages au sort

### **10) Classement:**

Il y aura :

Un classement Scratch en temps réel

Un classement Planches à Voile en temps réel

Un classement Dériveurs monocoques en temps compensé

Un classement Dériveurs multicoques en temps Compensé

Un classement Dériveurs traditionnels et Guépards en temps réel.

Un classement Multi 2000 en temps Compensé

Un classement Osiris en temps Compensé

Un classement Flying Boat en temps réel si 10 bateaux

En outre, toute classe de 10 bateaux identiques aura un classement par extraction.

### **11) Parcours:**

Le parcours est un Raids longue distance autour des îles du golfe et de la rivière d'Auray.

### **12) Pénalités applicables:**

La règle 44.1 des RCV s'applique.

La pénalité de rotation pour une infraction à une règle du chapitre 2 est remplacée par une rotation de 360°, comprenant un virement de bord et un empannage. Ceci modifie la règle 44.2 des RCV.

### **13) Règle de sécurité:**

Les équipages devront disposer à bord d'un moyen de communication (tel en sac étanche ou VHF).

Il est indispensable d'avoir à poste un bout de remorquage

Les éléments obligatoires de sécurité doivent être à bord

### **14) Informations:**

SR Vannes	Bertrand LE GALLIC	06 62 66 86 63
	Luc HOUDET	06 24 18 67 37
	Antoine ROBERT	06 07 80 22 78

Courriel : [srv.vannes@gmail.com](mailto:srv.vannes@gmail.com)